



Assemblée générale UN LIBRARY

Distr.
GENERALE

A/C.1/42/8
23 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
PREMIERE COMMISSION
point 73 de l'ordre du jour

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 23 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'Union soviétique et de la Pologne, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du Mémoire sur la question d'un système général de paix et de sécurité internationales en vous priant de bien vouloir le faire distribuer en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 73 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
Pologne,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

ANNEXE

Mémoire de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la question d'un système général de paix et de sécurité internationales

La notion d'un système général de paix et de sécurité internationales émane de la Charte des Nations Unies et des pratiques internationales contemporaines. Le monde est parvenu à un moment de son histoire où une nouvelle approche et une action commune de l'ensemble de la communauté internationale sont nécessaires. La technologie et les ressources permettent désormais à l'humanité de résoudre de nombreux problèmes qui ont, pendant des siècles, entravé son progrès. Mais, simultanément, sont apparus des dangers, en particulier le danger nucléaire, qui menacent la survie même du genre humain. Les problèmes globaux pressants ont rendu les nations interdépendantes.

Cela étant, il est nécessaire d'adopter une approche assurant la sécurité de tous les Etats sans exception et n'entraînant pas le risque d'un désastre mondial, approche véritablement multilatérale conforme à la Charte des Nations Unies. L'initiative d'un dialogue sur la notion de système général de paix et de sécurité internationales est née d'une prise de conscience de cette réalité. Elle est fondée sur les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies dont elle a pour but d'assurer la pleine application dans les conditions de l'ère nucléaire et spatiale. Un tel système offrira des garanties sûres pour la survie de l'humanité et permettra d'édifier un monde sans armes nucléaires, sans violence, sans haine, sans peur et sans suspicion.

Il est impératif d'adopter une philosophie politique nouvelle, c'est-à-dire de porter un regard réaliste sur les faits qui se produisent dans le monde, de ne pas avoir de préjugé envers les autres et d'être conscient de sa propre responsabilité. Cette nouvelle philosophie politique consiste également à éliminer le fossé qui sépare la parole de l'acte.

A notre époque, le grand problème est celui de la survie de l'humanité, surtout face au danger nucléaire et à l'exercice du droit de toute nation et de toute personne à la vie, à la liberté, à la paix, au bien-être et à la recherche du bonheur.

Dans le monde actuel, complexe, divers et de plus en plus interdépendant, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme permettant de discuter des problèmes communs et de rechercher un équilibre entre les différents intérêts réels, mais contradictoires de la communauté, des Etats et des nations. L'Organisation des Nations Unies est appelée à remplir cette fonction.

La notion de sécurité générale exige des efforts polyvalents concertés dans les domaines militaire, politique, économique, écologique, social et humanitaire, ainsi que dans celui des droits de l'homme. Le but est de permettre des progrès dans tous ces domaines, en tenant compte du fait que les résultats obtenus dans l'un d'entre eux contribueront à la solution des problèmes qui se posent dans les autres.

La sécurité générale ne peut être assurée qu'au moyen d'efforts collectifs de la communauté internationale tout entière - à condition qu'il y ait égalité des droits entre tous ses membres, qu'il s'agisse d'Etats petits, moyens ou grands - et en s'appuyant sur l'opinion publique mondiale.

Les pays socialistes croient au potentiel illimité de la sagesse et de la volonté collectives des Nations Unies. Ils sont persuadés qu'une transition vers un monde sans armes nucléaires, sans violence et, finalement, démilitarisé, constitue une nécessité historique dont il est possible de faire une réalité.

C'est pourquoi il importe d'accorder la priorité aux valeurs universelles de l'ensemble de l'humanité. Conformément à ces valeurs, il faut renoncer à recourir à la menace ou à l'emploi de la force. La coexistence pacifique entre Etats souverains et indépendants, quels que soient leur système politique et social, leur taille et leur niveau de développement, constitue, selon les auteurs du présent Mémoire, le fondement universel des relations internationales. La prééminence du droit international et son caractère obligatoire pour tous est la condition de l'existence d'un monde sûr. Il faut promouvoir le développement progressif et la codification du droit international.

Il est nécessaire que tous les Etats respectent strictement les principes de la souveraineté et de l'indépendance nationale, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, de l'égalité des droits et autres principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, ainsi que des règles applicables aux relations internationales généralement reconnues.

Les auteurs du présent Mémoire réaffirment l'importance d'une stricte adhésion à tous les principes de l'Acte final d'Helsinki.

Afin d'éviter les affrontements militaires et politiques et instaurer une coopération internationale pour résoudre les problèmes mondiaux, il est important de veiller à ce que les relations entre Etats ne soient pas entravées par des divergences idéologiques et que prévale un esprit de bon voisinage et de coopération.

On trouvera ci-après quelques-unes des idées que nous proposons pour promouvoir un vaste dialogue international.

Elaboration d'un système général de paix et de sécurité
internationales : méthodologie détaillée et procédure
concrète

Dans le domaine des affaires militaires et du désarmement

Les auteurs sont convaincus qu'à notre époque il est impératif de résoudre tous les problèmes internationaux par la négociation, par la voie politique. En conséquence, il faudrait que soit généralement réaffirmée l'obligation d'exclure les facteurs militaires du règlement des différends internationaux.

L'édification d'un monde sûr suppose avant tout l'élimination des armes nucléaires, chimiques et autres types d'armes de destruction massive, une réduction radicale des forces armées et des armements classiques et une réduction correspondante des dépenses militaires, la dissolution des blocs militaires et la liquidation des bases situées en territoire étranger, le retrait de toutes les troupes des territoires étrangers et la mise en place de mécanismes efficaces pour prévenir tous les types d'agression et renforcer la paix sur la base des niveaux d'armement les plus bas possible.

Pour assurer la survie de l'humanité, il est indispensable de libérer le monde des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il ne faut rien négliger pour parvenir à cet objectif d'ici la fin du siècle. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour arrêter les programmes d'armement en cours ou prévus. Il faut donc établir des conditions internationales nouvelles, où la sécurité de tous les pays soit garantie sur une base d'égalité.

Les dimensions militaires de la sécurité générale doivent être vues globalement, du point de vue quantitatif autant que qualitatif, mondial comme régional, compte tenu de tous les autres aspects de la question, et sans oublier que ce n'est que par des négociations que l'on peut faire cesser l'accumulation des armements et parvenir au désarmement.

L'accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte montre qu'il est possible de faire cesser la course aux armements si l'on prend l'une après l'autre les mesures nécessaires. La conclusion d'un accord sur des réductions radicales des armes stratégiques offensives, dans le respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, serait d'une importance décisive pour l'élargissement et la consolidation de ce processus. Pour faire cesser l'escalade des armements, il est crucial en outre d'empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace.

Réduire progressivement, pour ensuite cesser et interdire complètement tous les essais d'armes nucléaires, ainsi qu'empêcher que la prolifération de ces armes se poursuive aurait une importance capitale pour affaiblir la menace nucléaire. La sécurité mondiale ne pourrait qu'y gagner si l'accord imminent sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques était signé rapidement.

C'est peu à peu, en touchant des participants différents et en traitant d'armements différents, que l'on peut progresser vers l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. A chaque stade, et tout au long du processus, il faut veiller à renforcer continuellement la sécurité au niveau minimum des forces armées et des armements.

Des réductions marquées des programmes, des budgets et des activités militaires, ainsi que la réorientation progressive de la production militaire vers des fins pacifiques, contribueraient à libérer l'humanité du fardeau que lui impose l'accumulation des armements.

Il faut susciter et asseoir sur des bases solides la confiance mutuelle. Dans ce but, il serait bon qu'il soit reconnu dans les doctrines militaires actuelles qu'aucun pays ne peut garantir sa sécurité au détriment d'autres pays : les concepts et doctrines militaires doivent procéder de principes de défense.

Des mesures spécifiques s'imposent d'urgence pour éviter la guerre, tant nucléaire que classique. Il serait essentiel pour cela que les puissances nucléaires et les autres Etats membres des alliances militaires et politiques auxquelles lesdites puissances nucléaires sont parties renoncent à utiliser les premiers les armes nucléaires et classiques, et à recourir à la menace ou à l'usage de la force dans les relations entre Etats dans quelques conditions et circonstances que ce soit.

Il faudrait également garantir qu'aucun Etat n'ait à accumuler d'armements ni de forces armées pour assurer sa propre sécurité. En réduisant de manière radicale les forces armées et les armes classiques, on aura à corriger les déséquilibres et assymétries actuelles dans la structure et la disposition des forces armées et des armements des Etats et alliances, pour les soumettre au principe de la défense non offensive.

Des réductions radicales des forces militaires et des armes classiques, accompagnées de réductions correspondantes des dépenses militaires, serviraient également à lancer énergiquement le processus du désarmement.

En réduisant l'affrontement militaire en Europe, on a des chances de contribuer aussi à relâcher les tensions dans d'autres régions du monde.

Les auteurs préconisent la franchise concernant les activités et budgets militaires, et donc la diffusion d'informations objectives à cet égard.

Pour obtenir des progrès substantiels en matière de limitation des armements et de désarmement, ainsi que pour renforcer la confiance, il est indispensable que le respect des divers accords conclus puisse faire l'objet d'une vérification fiable et effective.

Un objectif important, s'agissant d'un système général de paix et de sécurité internationales, serait la dissolution simultanée des alliances militaires et politiques, essentiellement celles du Traité de Varsovie et de l'OTAN. Les auteurs estiment que la dissolution des alliances rivales et opposées ne peut qu'aider à réduire l'affrontement militaire et politique en général. Il serait bon aussi,

pour réduire l'affrontement militaire et la défiance, de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes chimiques, ainsi que des zones de moindre concentration d'armements. On avancerait vers le même but en retirant concurremment les armes offensives des catégories les plus dangereuses de la zone de contact direct entre les alliances militaires, et en s'efforçant de ramener la concentration des forces armées et des armements dans ces zones à un niveau minimum convenu.

Il est indispensable de prendre d'urgence des mesures militaires et politiques pour limiter les armements si l'on veut que l'humanité s'engage sur la voie du désarmement général et complet, qui mène vers un monde de paix et de sécurité durables.

Dans le domaine politique

L'une des conditions sine qua non de la sécurité universelle est le respect de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à choisir souverainement le modèle et la voie de développement qu'ils préfèrent : révolution ou évolution.

La sécurité des nations passe également par le règlement rapide et pacifique des conflits régionaux en cours et la prévention de nouveaux différends. Il importe de renforcer le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Pour instaurer une sécurité générale et stable, il est indispensable, en cas de conflit armé, local ou régional, de mettre en oeuvre tous les moyens d'action politiques fondés sur la Charte. Les pays qui ne sont pas parties à un conflit armé doivent, en définissant leur position sur ce conflit, tenir compte des intérêts fondamentaux des autres pays et prendre en considération les effets qu'un conflit armé local peut avoir tant sur la région elle-même que sur la situation internationale dans son ensemble. Ces conflits peuvent donc être réglés grâce à des efforts concertés, et dans un cadre international.

Il est indispensable, à tous les stades d'un conflit, de faire largement usage de tous les moyens de règlement pacifique des désaccords et des différends entre Etats et faire notamment des propositions de bons offices en vue d'une procédure de médiation ou de conciliation susceptible d'aboutir à un armistice et, ultérieurement, à un règlement du problème.

Pour séparer les forces en présence et contrôler le respect des accords de cessez-le-feu et de trêve, il faudrait recourir davantage à l'institution des observateurs militaires et des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le strict respect des dispositions de la Charte.

Compte tenu des menaces graves qui pèsent sur la sécurité internationale du fait de l'aggravation des conflits en cours, l'Organisation des Nations Unies doit lancer un appel général, d'une part à tous les Etats parties à ces conflits pour qu'ils mettent un terme à toutes leurs opérations militaires et, d'autre part, à tous les Etats de la planète pour qu'ils cherchent à obtenir un règlement pacifique et négocié de tous leurs différends. Il faut également demander, dès le tout premier stade des négociations, la cessation des opérations militaires de tous

types. Le Conseil de sécurité (ou un organe spécial des Nations Unies) devrait veiller au respect des engagements concernant la cessation des opérations militaires tout au long des négociations, et oeuvrer au règlement pacifique et négocié des différends.

En ce qui concerne l'apartheid, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour regrouper les forces et agir de concert en vue de lutter contre ce régime qui est un facteur de déstabilisation de dimension internationale et menace la sécurité tant régionale qu'internationale.

Outre qu'il faut intensifier les travaux des organes existants, il est souhaitable d'envisager de nouveaux arrangements en vue de renforcer la sécurité régionale. Ces arrangements constitueront les éléments d'un système général qui tiendrait compte de toute une série de facteurs complexes d'ordre historique, géographique et géopolitique ainsi que des intérêts de la sécurité de tous les Etats, petits et grands, dans toutes les régions du globe.

L'instauration de zones de paix et de coopération dans diverses régions contribuerait grandement à renforcer la sécurité mondiale.

Parmi les problèmes qui se posent à l'humanité à l'échelle mondiale, le terrorisme, qui a pris une dimension internationale, constitue aujourd'hui une menace pour tous les pays. Les auteurs du présent mémorandum jugent qu'il est particulièrement important de se doter de moyens et mécanismes institutionnels efficaces en vue de le combattre de façon concertée.

Etant donné l'internationalisation sans précédent des questions politiques et le fait que les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus que par la participation la plus large des Etats, il est indispensable de faire preuve de franchise en matière de politique étrangère et de respecter pleinement les principes et pratiques démocratiques au moment de prendre des décisions et de les appliquer.

L'initiative prise par les pays socialistes a pour objet de permettre le dépassement de tout esprit d'affrontement, et de faire valoir le respect de normes civilisées dans un climat de franchise, de transparence et de confiance dans les relations internationales.

C'est à ces mêmes objectifs que répondent les efforts déployés en vue de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations et instances internationales dans la normalisation des relations politiques entre Etats et entre régions. Le règlement de conflits armés locaux, le recours plus fréquent au dialogue et aux consultations entre Etats et le renforcement de la coopération sur le plan politique.

Dans le domaine économique

L'interdépendance toujours plus grande de tous les pays exige que l'on renforce l'efficacité d'initiatives fondées sur la Charte des Nations Unies visant à résoudre les problèmes de l'économie mondiale.

Le concept de sécurité économique internationale, qui recouvre la coopération internationale dans les domaines économique, commercial, financier, scientifique, technique et écologique, repose sur l'hypothèse selon laquelle l'économie mondiale est, de par sa nature, universelle; en conséquence, étant donné l'interdépendance des nations, l'état de l'économie mondiale affecte tous les pays qui participent à la division internationale du travail.

C'est pourquoi la solution des difficultés que connaît l'économie mondiale passe par une action concertée, comprenant notamment la création de conditions de sécurité économique pour tous les Etats, en accordant une importance fondamentale au fait de pouvoir compter sur les résultats des processus économiques mondiaux et à la nécessité d'élargir la coopération économique internationale.

Il importe également d'établir des contacts fructueux entre les organisations économiques régionales, tout en tenant également compte des intérêts fondamentaux des pays qui n'en font pas partie. Il faut en particulier éliminer progressivement toute forme de discrimination économique, notamment les barrières protectionnistes.

La sécurité mondiale est menacée par une tendance croissante au développement inégal, de sorte que s'élargit l'écart économique et technique entre pays développés et pays en développement, entre pays riches et pays pauvres. Il est essentiel que les pays adoptent des mesures globales et efficaces en vue d'accélérer le développement des pays économiquement sous-développés et de créer les conditions internationales requises sur les plans économique, commercial et financier. A cet effet, les efforts déployés, à l'échelle nationale, par les pays en développement, doivent s'accompagner d'un renforcement de l'aide internationale et de la coopération économique afin d'aider efficacement ces pays à surmonter le sous-développement.

La sauvegarde de la stabilité économique et politique et de la paix mondiale passe par l'adoption de mesures vigoureuses susceptibles de prévenir toute aggravation de la situation des pays en développement et d'éliminer le sous-développement.

Pour instaurer la sécurité économique internationale il faut notamment trouver une solution au problème de la charge que représente la crise de la dette extérieure. Ce processus exige tant des débiteurs que des créditeurs, des efforts pour assurer la croissance économique et le développement des pays endettés, dans l'intérêt d'un développement harmonieux de l'économie mondiale.

Les institutions financières internationales ont l'obligation spécifique de contribuer à un fonctionnement plus sûr de l'économie mondiale, dans le cadre de la coopération internationale en matière monétaire et financière.

Etant donné que le progrès scientifique et technologique accéléré constitue une source fondamentale de croissance économique générale, il faudrait faire en sorte que toutes les nations puissent bénéficier de ses fruits.

De l'avis des coauteurs, il existe une relation étroite entre le désarmement et le développement. On pourrait renforcer les possibilités de développement économique en utilisant les ressources qui seront libérées grâce au processus de désarmement. Mais pour traduire ces possibilités dans la réalité, il faut que la communauté internationale fasse preuve de détermination.

La confiance mutuelle, qui est indispensable dans tous les domaines de la sécurité économique, ainsi que les efforts de développement et de coopération plus poussée supposent un échange efficace d'informations entre les Etats.

Il serait opportun de tenir, par l'intermédiaire des structures qu'offre l'ONU, de larges consultations pour évaluer l'état et les perspectives du développement de l'économie mondiale et pour déterminer des méthodes, généralement acceptables, permettant de garantir la sécurité économique des Etats.

Dans le domaine écologique

La protection de l'environnement, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, est une condition préalable indispensable de la sécurité et du progrès de la civilisation.

La menace croissante que pose la dégradation rapide de l'environnement naturel exige des efforts conjugués de la part de la communauté internationale tout entière en vue d'assurer la sécurité écologique des nations.

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la défense des intérêts environnementaux des Etats constituent les éléments de base de la sécurité écologique internationale. Celle-ci présuppose l'élaboration d'une stratégie globale couvrant l'éventail tout entier des problèmes environnementaux existants et prévisibles et définissant des plans d'action concrets destinés à les résoudre ainsi que des principes de coopération internationale visant à l'application intégrale desdits plans. L'élaboration de technologies écologiquement saines, et les possibilités d'y accéder, ouvriront la voie à l'application pratique de cette stratégie. Il serait souhaitable d'établir des systèmes d'alerte avancée annonçant les catastrophes naturelles et les effets mondiaux préjudiciables du progrès technologique.

Dans le domaine social, humanitaire et des droits de l'homme

Le respect des valeurs humaines générales, de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, dans leur indivisibilité et leur interdépendance, la promotion de leur exercice et le développement de la coopération internationale dans ce domaine contribueront au renforcement de la confiance et de l'entente mutuelles entre les Etats, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet esprit, il conviendrait de reconnaître la vie humaine comme étant la valeur suprême.

La création d'un système de sécurité universelle serait facilitée par une coopération internationale large et vraiment équitable, dans le domaine humanitaire.

De l'avis des coauteurs il est essentiel que les droits fondamentaux de l'homme à la vie et au travail ainsi que ses droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels dans leur totalité et leur interdépendance soient pleinement réalisés, sur la base du respect de la souveraineté des Etats et de l'élimination de toutes les formes de discrimination, de l'apartheid, du racisme, du nationalisme et du chauvinisme ainsi que de propagande de guerre.

Les violations flagrantes et massives des droits de l'homme ont des effets préjudiciables sur les relations entre les Etats et le climat politique international, au risque de menacer la sécurité internationale, et devraient par conséquent constituer un sujet de préoccupation générale pour l'ensemble de la communauté internationale.

Il faut que les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels soient respectés partout. Aussi est-il indispensable que tous les Etats adhèrent aux instruments internationaux des droits de l'homme et donnent effet à leur lettre et à leur esprit. Chaque Etat devrait veiller à la solution de l'ensemble des problèmes liés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales car cette solution constitue un élément important de sa souveraineté conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La démocratie et son avancement, dans le respect des particularités nationales et des traditions historiques, demeurent des conditions préalables importantes du développement économique et social et de l'exercice des droits de l'homme dans leur intégralité.

Il est indispensable d'engager une action visant à éliminer toutes les formes de discrimination, toutes les manifestations du racisme, du fascisme, du nationalisme, du chauvinisme et de l'antisémitisme ainsi que d'autres pratiques et conceptions qui humilient la dignité de l'homme. L'éducation à la vie dans la paix pourrait jouer un rôle important pour ce qui est d'atteindre ces objectifs.

Il faut veiller attentivement à trouver une solution à des problèmes humanitaires non résolus comme le chômage, la famine, l'analphabétisme et la présence de personnes sans abri.

La conception selon laquelle il faudrait promouvoir la coopération médicale dans la lutte contre les maladies les plus dangereuses comme le cancer, le SIDA ainsi que d'autres affections résultant de la misère, de la malnutrition, de l'abus des drogues et de l'alcoolisme, mérite de retenir l'attention.

Les coauteurs appuient l'idée selon laquelle il faudrait engager un large dialogue sur les problèmes humanitaires, notamment dans le cadre d'une conférence réunissant tous les pays européens, à Moscou.

* * *

Le système général de paix et de sécurité internationales devrait être instauré à la faveur des efforts collectifs de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, et n'est aucunement dirigé contre les intérêts d'un pays quelconque ou d'un groupe quelconque de pays. Estimant qu'un tel système doit fonctionner sur la base et dans le cadre de la Charte de Nations Unies, les coauteurs préconisent un renforcement des rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et exprime l'avis que tous les Etats devraient les appuyer dans toute la mesure du possible, oeuvrer pour rendre plus efficaces les activités de l'Organisation et de ses institutions et pour leur permettre de contribuer plus pleinement à la solution des problèmes internationaux.

Ayant présents à l'esprit les buts et principes de la Charte des Nations Unies et d'autres documents pertinents des Nations Unies ainsi que la vaste expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre de leur mise en oeuvre, les coauteurs jugent indispensable que cette organisation mondiale concentre ses efforts sur le renforcement de son rôle en tant qu'instance de dialogue politique et de coopération multilatérale, en vue d'assurer le respect et l'application de la Charte eu égard tout particulièrement aux domaines vitaux et interdépendants de la sécurité internationale, du désarmement, du règlement des crises et des conflits, du développement et de la coopération économiques ainsi que de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies est fonction de la sagesse, de la bonne volonté et des efforts de tous ses Etats Membres et notamment, bien entendu, des membres permanents du Conseil de sécurité. Les pays socialistes sont convaincus que la ligne politique de tous les membres de la communauté internationale des Nations Unies devrait être orientée vers la recherche de solutions réalistes et généralement acceptables aux problèmes internationaux, et l'utilisation intégrale du potentiel de coopération qu'offre la Charte des Nations Unies.

La présente initiative constitue une invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et au public international de procéder à un échange de vues large et approfondi sur les voies et moyens d'assurer dans la pratique la sécurité internationale générale. Il est indispensable d'institutionnaliser un dialogue international vaste et permanent sur divers aspects de ce problème.

Les pays qui lancent la présente initiative engagent tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et le public international à poursuivre l'échange de vues et à élaborer des propositions constructives en vue de renforcer le processus d'instauration d'un système général de paix et de sécurité internationales.
